

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 277,

le 4 juin 1941.

Le Comité spécial des Pensions se réunit à dix heures du matin, sous la présidence de l'honorable Cyrus Macmillan.

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte, messieurs. J'ai reçu de M. A. J. Dixon, le président du sous-comité relatif à l'administration des fonds spéciaux, une lettre très intéressante et instructive que je voudrais consigner au dossier, si vous me le permettez. En attendant, je vais demander au secrétaire de la lire, car elle est très intéressante.

Le SECRÉTAIRE (il lit):

CHER MONSIEUR,—Il ressort des procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'enquête sur la Loi des pensions et la Loi des allocations aux anciens combattants, séance du vendredi 4 avril 1941, que le général de brigade H. F. McDonald, président du Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement, a déposé des résumés de procès-verbaux et de rapports des divers sous-comités qu'il a nommés. Ils figurent à titre d'appendices au compte rendu du 4 avril. L'appendice E constitue le rapport provisoire du sous-comité relatif à l'administration des fonds spéciaux, dont je suis le président.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport suivant au président du Comité spécial:

- (a) La rubrique suivante apparaît à la page 348 du procès-verbal et des témoignages de la séance du 4 avril:
7. Produit de la vente des coquelicots sur les navires, administré par la Commission des allocations aux anciens combattants. Comme le contexte l'indique, la phrase "administré par la Commission des allocations aux anciens combattants" est inexacte.
- (b) Relativement à la réimpression du rapport, il conviendrait de noter que la page 339 devrait être la page 337, et la page 337 devrait être la page 339.
- (c) La déclaration suivante relativement à la caisse des coquelicots figure à la page 350:

Le ministère des Pensions et de la Santé nationale n'a pas réalisé de bénéfices sur les ventes de ces coquelicots.

Il convient de préciser que depuis quinze ans la Légion canadienne a acheté du ministère, à des prix convenus, les coquelicots et les couronnes employés dans la campagne le 11 novembre de chaque année. Le ministère a utilisé cet argent pour l'achat de matériel et le paiement de salaires aux anciens combattants invalides et à leurs familles. Il est à signaler qu'au cours de ces années la Légion canadienne, par l'achat de ces coquelicots, a versé de ce chef au ministère une somme de plus de \$777,000, qui a aidé à procurer un emploi abrité.

Le président daignera peut-être consigner cette lettre au compte rendu, à titre de rectification.